

Règlement de la course

Objet – Club organisateur

Le club de Meudon Triathlon (Association Sportive Meudonnaise) organise un urban trail (Urban Trail des Sentiers de Meudon) le 15 mars 2025.

Contacts

Le bureau du club est responsable de l'organisation. Les contacts sont possibles par :

- Téléphone : 0786889674
- Mail : meudontriathlon@gmail.com
- Site web : <https://meudontriathlon.jimdofree.com/>

Formats des courses organisées

Le club propose 3 formats de course, dont les spécificités sont présentées dans le tableau suivant :

Course	Distance	Public
10km Marche nordique	1 tour du circuit	Nés avant 2009*
10km Course à pied	1 tour du circuit	Nés avant 2009*
20km Course à pied	2 tours du circuit	Adultes majeurs

** Pour les personnes mineures, la course de 10 km et marche nordique étant ouverte aux cadets (16 – 17 ans / 2009 – 2008) et junior, nous demanderons une autorisation parentale + une attestation de santé pour mineur.*

Inscriptions en ligne – modalités

Le nombre de participants n'est pas limité.

Pour les personnes majeures, la participation à la manifestation est soumise à la présentation obligatoire de l'un ou l'autre des documents suivants :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées);
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la

date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

La personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération.

Pour les personnes mineures, la marche nordique et la course de 10 km étant ouverte aux cadets (16 – 17 ans / 2009 – 2008) et juniors, nous demanderons une autorisation parentale **ainsi** qu'une attestation de santé pour mineur. Ces 2 justificatifs seront en exemplaire sur la plateforme d'inscription.

Les inscriptions sur place, le jour de l'épreuve, ne seront pas possibles.

Toutes les inscriptions se feront en ligne, sur le site de Course Organisation :
<https://www.course-organisation.fr/inscriptions>

Les inscriptions seront clôturées le lundi 10 mars 2025.

L'organisation appliquera toutes les nouvelles dispositions gouvernementales relatives à la situation sanitaire au jour de l'épreuve.

Les tarifs des différents formats sont présentés dans le tableau suivant :

Course	Tarif (sans frais d'inscription)
10km Marche nordique	15,00 €
10km Course à pied	15,00 €
20km Course à pied	25,00 €

Toute inscription sera définitive sans possibilité de désengagement et de remboursement des droits d'inscription.

Lieu - modalités

L'intégralité de l'épreuve se déroule sur la commune de Meudon.

Le départ et l'arrivée se situent au complexe sportif René Leduc, 2 avenue des Fossés, 92190 Meudon.

Déroulement de la course

Le tableau suivant présente les horaires de courses :

Course	Retrait des dossards	Heure de départ	Barrière horaire	Podium
10km Marche nordique	18h30 - 19h15	19h30	22h30	22h
20km Course à pied	18h30 - 19h15	19h30	22h30	22h
10km Course à pied	18h30-19h30	20h	22h30	22h

Un briefing de course sera organisé quelques minutes avant les départs.

Le classement final sera disponible sur le site de l'inscription.

Règlement course à pied :

Le dossard devra être fixé sur le devant.

Une lampe frontale est obligatoire pour tous les concurrents.

Les bâtons sont autorisés pour la marche nordique

Les participants doivent respecter le code de la route. Ils devront notamment respecter les consignes des bénévoles chargés de les faire traverser les rues du parcours.

Sécurité

Le service de premier secours est assuré par une équipe de la Croix Rouge présente sur le lieu de l'épreuve.

En cas d'abandon, le dossard devra être remis au bénévole responsable du chronométrage.

Assurance et responsabilité de l'organisateur

L'organisateur et les concurrents sont couverts par l'assurance de l'Association Sportive Meudonnaise.

Règlement

Les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les clauses.